

REPUBLIQUE FRANCAISE

2022 - 40

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 25 mai 2022, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 18 mai 2022****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice :	13
- présents :	9
- votants :	13
- absents :	0

Liste des membres : M. BRIVADIS André, Maire ; M. GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. PHILIPON Pierre, M. SPECCEL Gérard, Mme SCIORTINO Pascale, M. FAIVRE Thierry, M. PHILBEE Paul.

Procuration :

M. WENGER Stéphane a donné procuration à M. BRIVADIS André
M. BLANCHEFORT Fabien Stéphane a donné procuration à M. GIBERT Stéphane
M. MARION Olivier a donné procuration à Mme SAVINEL Armelle
M. VIALANEIX Bernard a donné procuration à M LAVERROUX Yannick

Secrétaire de séance : M GIBERT Stéphane**2022 – 40 : Validation montant des attributions de compensation Eaux pluviales 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, relatif à la compétence « eaux pluviale » ayant été adopté à l'unanimité le 16 novembre 2021 en conseil municipal. La communauté d'Agglomération du Puy en Velay a adopté par délibération le 10 mars 2022 les attributions de compensation suite à ce transfert.

Le calcul de cette compétence ayant été effectuée selon la méthode dérogatoire, la commune doit délibérer pour approuver le montant de cette attribution de compensation qui s'élève à 231 612 euros pour la Chaise-Dieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le montant de cette attribution.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

André BRIVADIS

